

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/04/2025 - 8643 - 2004 B 02047 - 477 694 053 - MEDITERRANIA PACA

1

BILAN - ACTIF

Certifié conforme à
l'original

N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : Parc Citérana		13400 AUBAGNE	
Durée de l'exercice précédent : 12		Néant	
Numéro SIRET : 4 7 7 6 9 4 0 5 3 0 0 0 1 8			
		Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3	
		N-1 : 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quadra

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.....0.0.0.....)	DA		8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		2 051	2 051
	Report à nouveau	DH		(706 791)	(708 754)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		51 769	1 963
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		(644 171)	(695 940)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			10 877
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		700 416	700 409
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		16 527	669
	Dettes fiscales et sociales	DY		54 583	34 801
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		3 148	5 641
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		774 674	752 396
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		130 503	56 455
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		774 674	752 396
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H			10 877

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA										Néant		*	
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC						
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF						
			FG	654 467	FH		FI	654 467	530 000				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	654 467	FK		FL	654 467	530 000				
	Production stockée*						FM						
	Production immobilisée*						FN						
	Subventions d'exploitation						FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP						
	Autres produits (1) (11)						FQ	2	5				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	654 469	530 005				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS						
	Variation de stock (marchandises)*						FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	208 752	217 786				
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 181	2 465				
	Salaires et traitements*						FY	271 609	218 036				
	Charges sociales (10)						FZ	123 200	94 855				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. {	- dotations aux amortissements*			dont fonds de commerce	IIS		GA	2 518	773		
			- dotations aux provisions						GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)						GE	157	10				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	608 417	533 925				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	46 051	(3 920)				
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	3 424	17 181			
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	136	300					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL						
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM						
	Différences positives de change						GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO						
	Total des produits financiers (V)						GP						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR						
	Différences négatives de change						GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT						
	Total des charges financières (VI)						GU						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	49 339	12 960					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA										Néant ☐ *					
										Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3 446		2 243		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 446		2 243		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 016		13 240		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 016		13 240		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 430		(10 997)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	661 338		549 429		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	609 569		547 466		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	51 769		1 963		
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO					
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY					
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG					
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP					
			- Crédit bail immobilier							HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD				
	(9)	Dont transferts de charges									A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)									A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6				obligatoires		A9					
				A8				dont cotisations Madelin		A7					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PV										704					
SOLDE FOURNISSEURS NON JUSTIFIES										312		3 446			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	4 568	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	12 827	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	59 028	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	12 400	KZ		LA	7 857		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	50 480	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	134 735	LO		LP	7 857	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	55 550	8V		8W	3 295		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	120	1U		1V			
TOTAL IV						1Q	55 670	1R		1S	3 295		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	194 973	ØH		ØJ	11 152
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	4 568	IX	4 568	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG	12 827	MH	12 827		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	59 028	MN	59 028		
		Matériel de transport				IV		MP	12 400	MQ	7 857		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	22 544	MT	27 936		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	34 944	NH	107 648	NI	107 648	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations				IO		ØX		ØY	58 845	ØZ	58 845		
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	120	2F	120	2G	120		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	58 965	2H	58 965		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	34 944	ØL	171 181	ØM	171 181

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 568	PF		PG		PH	4 568
TOTAL I		RK	4 568	RM		RN		RO	4 568
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	12 827	PW		PX		PY	12 827
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	57 463	QE		QF		QG	57 463
	Matériel de transport	QH	12 400	QI	2 518	QJ	13 181	QK	1 737
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	47 704	QM		QN	28 149	QO	19 555
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	130 394	QV	2 518	QW	41 330	QX	91 582
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	134 962	QP	2 518	QQ	41 330	QR	96 150

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc. et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours		14 887	O9	14 887
				6R	6S
				6V	6W
				6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		
	TOTAL III	7B	14 887	TY	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	14 887	UB	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

SARL MEDITERRANIA PACA

31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	58 777	UM	58 777	UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	120	UV	120	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 988	3 988						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	8 509	8 509							
TOTAUX			VT	71 394	VU	71 394	VV						
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus de 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	700 384	700 384								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	16 527	16 527								
Personnel et comptes rattachés			8C	8 174	8 174								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	26 964	26 964								
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 784	16 784								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 661	2 661								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	32	32								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 148	3 148								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	774 674	VZ	774 674							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	51 769	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	XE						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	704					
	Amendes et pénalités		WJ	704		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7						
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8					
		- imposées au taux de 0 %				ZN							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN							
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	52 473		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV						
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH						
			- imposées aux taux de 19 %				WP						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW						
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A	XA						
Produit net des actions et parts d'intérêts :													
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA				
	Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit		ZI	XG					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	52 473		XJ						
		déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	52 473		XO						

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	168 530
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	168 530
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	168 530
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	15 038
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				OC	(708 754)				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales		ZB			
											{ - Autres réserves		ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				OD	1 963					Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves				OE						Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I				OF	(706 791)					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	(706 791)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		
Exercice N : Exercice N-1 :																		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DETAIL DES POSTES	- Sous-traitance												YT	10 000				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8		XQ	33 917	38 172			
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	12 000	16 000			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	152 835	163 615			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	208 752	217 786			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE												YW	130	257			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés										ZS		YZ	2 051	2 208			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	2 181	2 465			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)												YY					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*												OB	268 744				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *										XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA					Plus-values à 15 %	JK					Plus-values à 0 %	JL	
										Plus-values à 19 %	JM					Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD					Plus-values à 15 %	JN					Plus-values à 0 %	JO	
										Plus-values à 19 %	JP					Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise :SARL MEDITERRANIA PACA

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	VEHICULE	12 400	12 400		
	2	REBUT MAT BUREAU	25 992	25 992		
	3	REBUT INFORMATIQ	2 938	2 938		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B)	(B)	(B)	(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☒ *

A **ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹ *	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %	
❶		❷	❸		❹	❺
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA				Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :				YP	0			
dont apprentis				YF				
dont handicapés				YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	654 467			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT				
TOTAL 1				OX	654 467			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	2			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE				
Subventions d'exploitation reçues				OF				
Variation positive des stocks				OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	(149)			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	3 446			
TOTAL 2				OM	3 299			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats				ON	31 023			
Variation négative des stocks				OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	147 486			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	8			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY				
TOTAL 3				OJ	178 516			
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)		OG	479 249	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	479 249			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	654 467	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX				
Période de référence				GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023	
Date de cessation				HR				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 7 7 6 9 4 0 5 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEDITERRANIA PACA

ADRESSE (voie)

Parc Citérama

ZAC de la Baronette

CODE POSTAL

13400

VILLE

AUBAGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

MEDITERRANIA INVEST

N° SIREN (si société établie en France)

441344322

% de détention

99.00

Nb de parts ou actions

99

Adresse :

N°

Voie

Parc Citerama

Code postal

13400

Commune

AUBAGNE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 7 7 6 9 4 0 5 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MEDITERRANIA PACA

ADRESSE (voie) Parc Citérama ZAC de la Baronette

CODE POSTAL 13400 VILLE AUBAGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

MEDITERRANIA PACA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège Social : Parc Citérama Route de Napollon
13400 AUBAGNE

R.C.S. MARSEILLE B 477 694 053

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2024

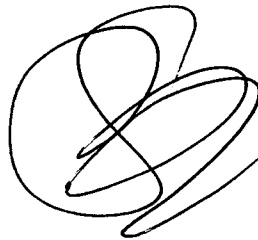
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Cher Associé,

En application de l'article L 223-19 du Code de Commerce, la Gérance d'une Société à responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société ou d'autres Sociétés dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Nous vous informons qu'aucune convention spéciale n'est intervenue.

Fait à Aubagne,
La Gérance



MEDITERRANIA PACA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 €uros
Siège Social : Parc Citérama Route de Napollon
13400 AUBAGNE

R.C.S. MARSEILLE B 477 694 053

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R 223-18 du code de commerce qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé nous soulignons au début de ce rapport que le chiffre d'affaires hors taxes

s'est élevé à..... 654 467 €

Contre pour l'exercice précédent..... 530 000 €

Soit une augmentation en valeur de..... 124 467 €

Après dotation aux amortissements d'une somme de.... 2 518 €

et constitution d'une provision sur l'impôt sur les
Sociétés d'un montant de..... 0 €

Le bénéfice net comptable s'établit à 51 769 €

Contre pour l'exercice précédent un bénéfice net de 1 963 €

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Nous n'avons pas eu d'activité en matière de recherche et développement.



AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice écoulé faisant apparaître un bénéfice de 51 769 €, nous vous proposons de l'affecter, conformément à la loi et aux statuts, au compte « report à nouveau ».

Nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation proposée.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

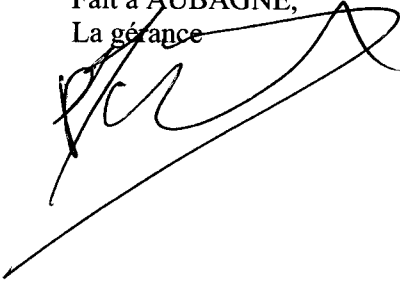
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous signalons également dans le rapport spécial les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quintièmes du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 591 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Fait à AUBAGNE,
La gérance



MEDITERRANIA PACA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 €uros
Siège Social : Parc Citérama Route de Napollon
13400 AUBAGNE

R.C.S. MARSEILLE B 477 694 053

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix juin à onze heures trente,

Au siège social, Parc Citérama Route de Napollon 13400 AUBAGNE,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée, MEDITERRANIA PACA, au capital de 8.000 €uros, divisé en 100 parts sociales de 80 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

- la SAS MEDITERRANIA INVEST représentée par M. Hubert ATTALI, titulaire de.....	99 parts
- la SARL MEDITERRANIA LANGUEDOC ROUSSILLON représentée par Monsieur Hubert ATTALI, titulaire de.....	1 part

	100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Hubert ATTALI, gérant, associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2023.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées.



Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 51 769 €uros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 51 769 € au compte « report à nouveau ».

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code du Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

P/LA SAS MEDITERRANIA INVEST
M. Hubert ATTALI



P/LA SARL MEDITERRANIA LANGUEDOC ROUSSILLON
M. Hubert ATTALI

